

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 3

Administrateurs présents : 19

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 3

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Commande Publique – Prestation d’assistance technique pour l’élaboration de repas en liaison chaude pour la restauration de l’EHPAD et la Résidence autonomie de Frontenex et l’EHPAD La Bailly à La Bâthie

Rapporteur : François GAUDIN

La présente consultation porte sur la prestation d’assistance technique pour l’élaboration de repas en liaison chaude pour la restauration de l’EHPAD et la Résidence autonomie de Frontenex et l’EHPAD La Bailly à La Bâthie.

La procédure de mise en concurrence a été transmise pour publication le 27 décembre 2022 sur le profil acheteur de la collectivité (www.marches-publics.info), dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (2022_364), au JOUE (2022/S252-734995) et sur le site d’Arlysère.

La présente consultation est passée selon la procédure en appel d’offres ouvert conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché sera signé sous la forme d’un accord-cadre à émission de bons de commande avec maximum en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande publique. L’exécution se fera au fur et à mesure de l’émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence.

Il n’est pas prévu de décomposition en lots.

Le marché est prévu pour une période initiale de 1 an reconductible 2 fois 1 année. Le montant maximum annuel du marché est de 700 000 € HT.

La Commission d’Appel d’Offres se réunira pour attribuer le marché à l’entreprise la mieux disante.

Afin de permettre la notification de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à la signature de ce marché avec l’entreprise la mieux disante.

Il sera rendu compte de la décision prise dans ce cadre lors d’une prochaine réunion du Conseil d’administration.

Le Conseil d’administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public «Prestation d’assistance technique pour l’élaboration de repas en liaison chaude pour la restauration de l’EHPAD et la Résidence autonomie de Frontenex et l’EHPAD La Bailly à La Bâthie» avec l’entreprise la mieux disante retenue par la CAO ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

